Congrès XI bis de la CGT-Culture

PROJET DE FICHE N° 4 – LES SERVICES DÉCONCENTRES DE LA CULTURE

Les DRAC (directions régionales des affaires culturelles) naissent en 1977 et connaissent une très forte croissance à partir de 1981 (effectifs, missions, budgets). Les UDAP (unités départementales de l'architecture et du patrimoine), longtemps intégrées au ministère de l'équipement, rejoignent le ministère de la culture en plusieurs étapes et connaissent une intégration complète aux DRAC en 2010.

Ces services déconcentrés de la culture appliquent la politique du ministère en régions sous la double tutelle : administration centrale et préfecture de régions. Ils concentrent donc toutes les compétences et toutes les filières métiers du Ministère de la Culture.

La charte de déconcentration définit le rôle respectif de chaque tutelle avec un fort accroissement du pouvoir de la préfecture de régions au point d'éclipser celui du ministère. La perte d'autonomie en communication et disparition du logo culture, la répartition des budgets de subvention, les budgets de fonctionnement (y compris ceux de déplacement), de travaux dans les locaux et la répartition des effectifs, mutualisation et organisation des services, sont désormais sous la responsabilité des préfectures de régions.

Une vision inter-ministérielle et territorialisée de la culture sous la tutelle du ministère de l'intérieur prend donc le pas sur une politique nationale menée par le ministère.

La gestion des locaux par France Domaine qui s'accompagne du paiement d'un loyer budgétaire a entraîné de nombreux regroupements d'UDAP dans des cités administratives ou préfectures, ainsi que des concentrations de personnel dans les espaces de travail. Les nouveaux locaux s'accompagnent souvent d'une perte d'image et d'une diminution des rendez-vous avec les pétitionnaires.

La RGPP et la RéATE sous la présidence de Sarkozy, se sont poursuivies avec la MAP et la réforme territoriale, notamment la loi NOTRe sous la présidence de Hollande. Ainsi les réductions d'effectifs ont continué (moins 10 à 15 % entre 2010 et 2017), et les baisses budgétaires ont amenuisé les politiques culturelles nationales. La fusion des régions a créé le chaos dans l'organisation du travail et l'explosion des collectifs de travail. La réforme territoriale s'est faite dans la précipitation et par le haut sans permettre des adaptations locales ou la prise en compte de spécificités. L'organisation des DRAC a été modifiée en profondeur : rajouts d'échelons intermédiaires entraînant un allongement des chaînes hiérarchiques, organisation multi-sites qui ne facilite pas le travail et augmente le nombre de déplacements, sous-encadrement des sites distants. Ces faits ont été reconnus dans un rapport de l'Inspection Générale des Affaires Culturelles en 2016. Sous ces effets conjugués, les conditions de travail se dégradent avec perte de sens, isolement accru, sentiment d'insécurité et de dépossession multipliant les cas de souffrance ou de surmenage.

Les projets de service n'arrivent pas à maîtriser cette désorganisation et n'apportent aucune réponse aux conséquences humaines parfois catastrophiques.

Certaines collectivités territoriales souhaitent prendre directement en charge certaines missions des DRAC, à l'instar de la Bretagne. Cela touche pour l'instant les industries culturelles (cinéma et livre et lecture), mais pourrait bien s'étendre aux autres domaines du ministère.

En termes de politiques publiques, l'inégalité d'accès des citoyens à la culture perdure et s'aggrave du fait de la métropolisation et de la baisse de certains budgets.

Les DRAC répondent de plus en plus de manière bureaucratique aux différents partenaires. La préoccupation de service public est le plus souvent absente de la réflexion en DRAC et n'oriente pas les choix organisationnels et de répartition budgétaire.

 Les mutations numériques ne simplifient pas le travail des agents et apportent le plus souvent de la lourdeur, cela est particulièrement vrai pour Chorus et Chorus DT. L'accueil physique du public tend à se restreindre voire à disparaître au moment des départs en retraite ou du départ des agents. La filière documentaire est particulièrement touchée.

70 71 72

73

66

67

68

69

Les instances représentatives des personnels jouent le rôle de chambre d'enregistrement et découragent l'implication militante. Dans certains cas, une discrimination syndicale s'exerce à l'encontre des militants de la CGT.

74 75 76

77

78

79 80

81 82 La CGT-Culture imagine les DRAC comme porteuses de mixité sociale, du vivre ensemble, du développement de l'éducation culturelle pour tous, tout au long de la vie. La culture permet de créer du désir et de l'envie chez les populations délaissées sur tous les territoires, elle décloisonne et devient un vecteur d'émancipation personnelle et sociale.

La CGT-Culture imagine les DRAC comme garantes du service public culturel, de la diversité de la compétence partagées et comme les têtes de réseau des établissements publics, musées, écoles d'art et de coopérations culturelles.

83 84 85

Nos orientations, nos priorités, nos revendications :

86 87 88

89

90

91

92 93

94

95

96

97

98

99

100

101

102103

104

105

122

- maintenir les DRAC dans chaque région et préserver des sites distants généralistes qui reprennent la totalité des fonctions des DRAC sans spécialisation afin de maintenir un service public de proximité ;
- conserver une UDAP par département et refuser tout déménagement en cours et à venir qui ne soit pas dans un site patrimonial ;
- occuper des locaux adaptés aux missions et à l'image de la qualité demandée aux services, notamment pour l'architecture et le patrimoine ;
- redonner toute sa place au ministère au détriment du pouvoir exorbitant des préfets et face au désengagement du champ culturel de nombreuses collectivités territoriales ;
- refuser toute délégation ou transfert de compétence afin de préserver l'égal accès à la culture au niveau national ;
- renforcer les budgets sur la base d'une péréquation nationale par rapport au nombre des habitants et redéployer les subventions vers les zones rurales et périurbaines les plus délaissées en s'appuyant sur les données de l'atlas régional culturel dont nous exigeons la pérennité;
- augmenter les effectifs nécessaires dans tous les secteurs afin de répondre aux missions et à leurs évolutions réglementaires, législatives (loi LCAP notamment) et numériques ;
- notamment) et numériques;
 donner des moyens matériels décents (fournitures, informatiques, propreté des locaux...) pour l'accomplissement des missions de service public et la qualité de l'accueil;
- revaloriser la carrière des agents par un alignement du régime indemnitaire sur celui de la centrale, augmenter les promotions des agents et prioriser la formation professionnelle, favoriser les détachements voulus entre les différents services d'un même domaine professionnel;
- renforcer les compétences métier et les coordinations en refusant les polyvalences inter-disciplinaires qui amenuisent l'expertise, point fort des DRAC;
- rétablir et étendre la maîtrise d'ouvrage État dans le domaine patrimonial, y compris en modifiant la loi ;
- redonner un vrai rôle de dialogue social aux instances représentatives du 120 personnel et protéger élus et militants, alerter et enquêter sur la situation des 121 agents en privilégiant les procédures de danger grave et imminent ;
 - être présent partout pour aider, organiser, soutenir nos collègues.